



Editorial

Au nom de l'ensemble de l'équipe municipale, Maire, adjoints, conseillers municipaux et personnel communal, je vous souhaite à toutes et tous une bonne année 2021 !

Elle n'a pu, malheureusement, démarrer par la traditionnelle cérémonie des vœux qui offre l'occasion de se rencontrer et de présenter les projets de l'année à venir. Ce premier éditorial de 2021 va donc en quelques lignes vous donner l'avancement des différents travaux en cours ou à venir.

Le lotissement Clos Rémi va prendre forme avec les travaux de terrassement dès le 15 janvier, suivi de l'aménagement des lots pour une livraison début avril 2021.

La rénovation de l'ancienne salle des fêtes va enfin démarrer. De nombreux aléas ont conduit à une redéfinition du projet, qui prévoit toujours l'intégration d'un commerce de proximité avec le soutien de l'association 1000 cafés. Quelques questions, qui devraient être résolues d'ici fin janvier, restent encore en discussion avec l'architecte et le comité de pilotage local afin de lancer l'instruction du dossier pour un démarrage des travaux avant l'été.

A proximité sera installé au printemps, un terrain multisports obtenu dans le cadre de la phase 1 du plan de relance départemental, un dossier concernant le changement des ouvertures du foyer logement a également été déposé lors de la phase 2 dont nous attendons le retour.

La démolition de l'atelier, incendié en avril 2020, débutera dès ce début d'année et la livraison est annoncée pour l'été prochain.

Les travaux de la sacristie se poursuivront par la rénovation des meubles avant leur réinstallation, après assainissement des murs extérieurs.

Quant à la voirie, nous privilégions la rue de la forge et la venelle du presbytère, après effacement des réseaux. Toutefois, selon l'avancée de ces travaux, il conviendra de prévoir d'autres linéaires si ceux-ci ne pouvaient être engagés en 2021.

La fibre est promise pour l'été par Mégalis, le maître d'ouvrage et les nombreux travaux en cours comme l'implantation de poteaux nous laissent à penser qu'on y arrive enfin !

Le programme de 2021 est bien identifié, il ne reste qu'à le mettre en œuvre et vous pouvez compter sur toute l'équipe pour le voir aboutir.

L'ambiance de ce début d'année, bien particulière, nous rappelle que la crise Covid est encore là et en attendant un accès plus aisé aux vaccins, nous ne pouvons que vous encourager à prendre bien soin de vous.

Meilleurs vœux pour cette nouvelle année !

François Hindré

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2020

Présents : F.HINDRÉ- L.LAINÉ -P.THOMAS- A.DAVID -S.ABRAHAM- J.M.VIDELOT –S.LE MÉE-
M.PINÇON-

Absents excusés : A.LUCAS donne pouvoir à L.LAINÉ-N.THOMAS donne pouvoir à F.HINDRÉ-
S.GILLOT donne pouvoir à M.PINÇON.

Madame Stéphanie LE MÉE a été désignée comme secrétaire de séance.

MANDATEMENT DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT DANS LA LIMITE DU QUART DES DÉPENSES INSCRITES AU BUDGET 2020

Selon l'article L1612-1 du CGCT « Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale, peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Budget principal 2020 : 661 527 € - 42 544,91 € (emprunt) – 13 026 € (amortissements)

Calcul : 605 956,09 € x 0.25 = 151 489.02 €

Le Conseil Municipal émet un avis favorable.

DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ POUR LA COMMISSION DE CONTROLE DE LA LISTE ÉLECTORALE

Dans le cadre de la réforme de la gestion des listes électorales, introduite par la loi n°2016-1048 du 1er août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales, les maires se sont vu transférer la compétence pour statuer sur les demandes d'inscription et sur les radiations des électeurs qui ne remplissent plus les conditions pour être inscrits. Les inscriptions et radiations opérées par le maire font l'objet d'un contrôle a posteriori par une commission de contrôle, instituée dans chaque commune. En vertu des dispositions de l'article R.7 du code électoral, les commissions de contrôle doivent être renouvelées à la suite du renouvellement général des conseillers municipaux intervenu en mai 2020.

La commission de contrôle a deux missions :

- Elle s'assure de la régularité de la liste électorale, en examinant les inscriptions et radiations intervenues depuis sa dernière réunion ;
- Elle statue sur les recours formés par les électeurs contre les décisions de refus d'inscription ou de radiation prises à leur égard par le maire.

Les membres de cette commission sont nommés par arrêté préfectoral pour une durée de 3 ans, et après chaque renouvellement intégral du conseil.

La commission de contrôle est composée de 3 membres :

- Un conseiller municipal pris dans l'ordre du tableau parmi les membres volontaires pour participer aux travaux de ou à défaut, le plus jeune conseiller municipal ; M. Miguel PINÇON s'est porté volontaire
- Un délégué de l'administration désigné par le Préfet ; Mme Annie LUCAS
- Un délégué désigné par le président du tribunal judiciaire : M.Mickael LE MERCIER

La commission de contrôle se réunit soit sur saisine d'un électeur dans le cas d'un recours contre une décision de refus d'inscription ou de radiation prise par le maire, soit entre le 24ème et le 21ème jour avant chaque scrutin, et en tout état de cause au moins une fois par an.

TRANSFERT DE COMPÉTENCE RÉSEAUX ET INFRASTRUCTURES DE COMMUNICATION ÉLECTRONIQUE

Transfert de compétence optionnelle

Conformément aux statuts du SDE22, il est possible de confier en complément de la compétence obligatoire électricité, des compétences optionnelles dont la compétence « réseaux et infrastructures de communication électronique » mentionnée à l'article 4-2-4 des statuts du SDE22.

Article 4-2-4 Réseaux et infrastructures de communications électroniques

« Le Syndicat exerce, conformément à l'article 3 des présents statuts, une ou plusieurs des activités suivantes :.../...

2°) La maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre des travaux d'infrastructures et de réseaux suivants :

- travaux d'enfouissement des infrastructures et des réseaux de communications électroniques
- travaux de premier établissement des infrastructures et des réseaux de communications électroniques ;

Le Syndicat procède aux études générales ou spécifiques corrélatives à ces travaux et à leur réalisation ainsi que la mise à jour des données géographiques et alphanumériques et de tous documents numérisés concernant les réseaux, ainsi que l'intégration et la gestion des moyens de diffusion des données traitées.

Le Syndicat est propriétaire des réseaux et infrastructures situés sur son territoire dont il est maître d'ouvrage, ainsi que des biens de retour de gestion déléguée et des ouvrages réalisés par les membres ou pour leur compte et nécessaires à l'exercice de sa compétence sauf lorsque les ouvrages sont remis en fin de travaux à un opérateur ou à une structure et font l'objet d'une convention spécifique, dans laquelle le régime de propriété est mentionnée. »

Dans le cadre du projet du Lotissement du Clos Rémi et en complément des compétences déjà transférées, il est proposé de confier au SDE la compétence « réseaux et infrastructures de communication électronique ».

RESEAUX ET INFRASTRUTURES DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES	maitrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre des travaux d'infrastructures
---	--

Il est décidé :

. de confier cette compétence au SDE22.

D'autoriser le Maire à signer tous les actes et documents afférant à ce transfert

ACQUISITION D'UNE PARCELLE

M. le Maire présente la démarche mise en place pour l'acquisition d'une parcelle à destination d'un cheminement doux donnant accès au lotissement du clos Rémi.

PRESENTER L'HISTORIQUE DE L'AFFAIRE

Le Conseil Municipal, après délibération :

DONNE SON ACCORD pour procéder à l'acquisition de la parcelle cadastrée section AA 38 pour 83 ca et AA 39 pour 25 ca appartenant au Comité Paroissial,

DÉCIDE :

- que l'acquisition de la parcelle se fera sur la base de 16.50 € le m²
- de dispenser Monsieur le Maire, par application de l'article R 2241-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, de procéder à l'accomplissement des formalités de purge des privilèges et hypothèques inscrits pour les acquisitions amiables dont le montant n'excède pas 7 700,00 €.

PRECISE que pour toute acquisition, les frais de bornage et les frais de rédaction d'acte - droits de publicité foncière seront supportés par les acquéreurs.

SOLLICITE auprès du Centre de Gestion des Côtes d'Armor - Service Droit des Sols / Rédaction d'actes, une mise à disposition de personnel afin de rédiger l'acte en la forme administrative.

DESIGNE Mme Anaik LUCAS, adjointe, pour représenter la Commune en tant que partie à l'acte.

PLAN DE RELANCE (phase 2)

Le Département a lancé le Plan de relance phase 2 destiné à soutenir, de façon significative, des projets communaux pouvant être mise en œuvre en 2020-2021.

Monsieur le Maire propose l'opération axée sur la transition énergétique des bâtiments communaux en remplaçant les fenêtres des logements locatifs dans la tranche inférieure à 50 000 €.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire a constitué le dossier de subvention et à signé tous les documents nécessaires.

GRATIFICATION DE STAGIAIRES

Durant l'absence de notre agent d'animation pour cause de formation BAFD perfectionnement (du 30/11 au 4/12), une stagiaire a assuré le remplacement à l'accueil périscolaire.

Le Conseil Municipal donne son accord pour verser une gratification de 182.70 € à Mme Enora LAINÉ.

Actuellement, Mme Marie LE COUÉDIC est stagiaire depuis 4 semaines à la Mairie dans le cadre d'une licence Pro Mat.

Le Conseil Municipal donne son accord pour verser une gratification de 150 € à Mme LE COUÉDIC.

MAITRISE D'ŒUVRE POUR LE RENOUVELLEMENT DES CONDUITES EAU POTABLE DU BOURG

Monsieur le Maire propose de confier la maîtrise d'œuvre pour le renouvellement des conduites eau potable du bourg au Cabinet NICOLAS pour un montant de 4 200 H.T.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires pour la réalisation de cette opération.

MAITRISE D'ŒUVRE RENOVATION ANCIENNE SALLE DES FETES

Monsieur le Maire propose de confier la maîtrise d'œuvre pour la rénovation de l'ancienne salle des fêtes à l'Atelier d'architecture VIDÉLO-RUFFAULT pour un montant de 38 700 € H.T.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires pour la réalisation de cette opération.

CONVENTION DE FOURNITURE D'EAU A LA COMMUNE DE SAINT-HERVÉ

Il y a lieu de définir les modalités techniques, administratives et financières de la fourniture d'eau potable entre les deux collectivités Cette convention annule et remplace la convention du 19 janvier 1978.

Celle-ci prendra effet à compter du 1^{er}/01/2021 et est conclue pour une durée de 10 ans et pourra être reconduite tacitement par période de 5 ans.

La commune de St Hervé versera une participation de 0.32 HT/m³ (tarif au 1^{er}/01/2021).

Après délibération du Conseil Municipal, un avis favorable a été émis.

CONVENTION DE FOURNITURE D'EAU A LA COMMUNE DE GAUSSON

Il y a lieu de définir les modalités techniques, administratives et financières de la fourniture d'eau potable entre les deux collectivités Cette convention annule et remplace la convention du 18 Avril 2020.

Celle-ci prendra effet à compter du 1^{er}/01/2021 et est conclue pour une durée de 10 ans et pourra être reconduite tacitement par période de 5 ans.

La commune de Gaussou versera une participation de 0.32 HT/m³ (tarif au 1^{er}/01/2021).

Le Conseil Municipal émet un avis favorable.

TARIFS EAU 2021

Monsieur le Maire propose les tarifs suivant pour l'année 2021 pour la part communale :

	01/01/2020	01/01/2021	Variation
Abonnement ordinaire	56.14	57.49	2.40 %
N° 1 (0 à 100 m ³)	0.824	0.843	2.34 %
N° 2 (101 à 500 m ³)	0.619	0.634	2.46 %
N° 3 (501 à 6000 m ³)	0.475	0.486	2.27 %
N° 4 (au delà de 6001 m ³)	0.427	0.437	2.27 %
Vente en gros		0.32	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide les tarifs de l'eau pour 2021.

COLLECTE DES ORDURES MENAGERES



Voici les réponses à certaines de vos interrogations :

Dans quel sens mettre ma poubelle ?

Les poubelles doivent en effet être placées dans le bon sens. Un autocollant vous l'indique sur le container.

Ce sens est nécessaire pour la collecte mécanique réalisée par le camion. (le chauffeur est accompagné pour les premières collectes mais sera seul par la suite et le c'est le bras du camion qui ramasse les poubelles)

Votre poubelle ne pourra être collectée si elle n'est pas bien positionnée.



Puis-je avoir des sacs jaunes ?

Fini pour les sacs jaunes, les déchets recyclables se mettent désormais en vrac dans le container jaune, sans les mettre en sac.

Comment connaître les dates de collecte ?

Vous trouverez le CALENDRIER de collecte en fin de bulletin.
(il est également visible sur le site internet de votre commune)

À quelle heure va passer le camion?

Quand doit-on déposer la poubelle au bord de la route?

La collecte a lieu de 4h à 22h. Il vous est donc demandé de sortir les bacs la veille au soir et de les ramasser après leur passage.

Attention, ne pas se fier à l'horaire des premiers passages car il s'agit de la mise en place. Il faut un peu de temps pour que tout se mette en place. De plus, en cas d'intempéries ou de problèmes techniques, l'horaire de passage dans la journée peut varier.

RECENSEMENT

Le recensement, c'est dès 16 ans !

Parcours de citoyenneté: 3 étapes obligatoires :

- 1) l'enseignement de défense (classes de 3ème et 1ère)
- 2) le recensement à 16 ans en mairie
- 3) la journée défense et citoyenneté

Tous les jeunes sont tenus de se faire recenser entre la date à laquelle ils atteignent l'âge de 16 ans et la fin du 3ème mois suivant.

Le jeune doit se déplacer en mairie muni du livret de famille du ou de ses parents, de sa carte d'identité et d'un justificatif de domicile.

Il lui sera délivré une attestation de recensement nécessaire pour passer les examens, concours, permis de conduire.

PARCOURS DE CITOYENNETÉ
3 étapes obligatoires

1 L'enseignement de défense (classes de 3^e et 1^{re})

2 Le recensement à 16 ans en mairie
ou en ligne pour certaines communes (www.mon.service-public.fr)

3 La Journée Défense et Citoyenneté (www.majdc.fr)

La JDC est une étape clé, à ne pas manquer !

Ce parcours est obligatoire pour passer :

- ☑ vos examens (BAC, CAP, permis de conduire...);
- ☑ vos concours (fonction publique, grandes écoles...).

Ministère des armées - SGA/DM 2019 - Crédits Photos : iStock, Fotocor

PERMANENCES MAIRIE

Dans ce contexte sanitaire particulier, merci de noter que la mairie est ouverte au public de 10h à 12h30 (lundi/mardi/jeudi/vendredi).

Nous vous demandons de bien vouloir privilégier les contacts par téléphone (02.96.28.81.78).

Merci de votre compréhension .

MASQUES

Des masques tissu sont à votre disposition en mairie au prix de 2€ l'unité.

BULLETIN MUNICIPAL

Plusieurs d'entre vous ont transmis leur adresse mail à la mairie pour recevoir le bulletin municipal en version numérique. Il est encore possible de le faire en envoyant un mail à :

Mairiedegrace-uzel@orange.fr

Merci

MATINEE ENTRETIEN / EMBELLISSEMENT

Rendez-vous le **samedi 6 février de 9h à 12h** pour une matinée d'entretien et d'embellissement du bourg et de ses abords.

Une façon de prendre un bon bol d'air tout en travaillant dans la bonne humeur !
Nous respecterons les gestes barrières.

Apportez quelques outils si possible.

N'hésitez pas à vous renseigner en mairie ou auprès d'un membre du conseil municipal.

Merci d'avance.

MENUS DE LA CANTINE : JANVIER 2021

Toutes les viandes bovines sont d'origine française // Poissons sont issus de la pêche responsable
Ces menus sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés.

Lundi 4 Janvier Potage* Pâtes Carbonara* Fromage Galette des rois*	Mardi 5 Janvier Tarte aux poireaux* Chipolatas Haricots blanc à la tomate Compote de fruits Biscuit	Jeudi 7 Janvier Potage* Merlu, sauce hollandaise Riz Yaourt aromatisé La Donaiterie 	Vendredi 8 Janvier Raclette Salade verte Fruits de saison 
Lundi 11 Janvier Crêpe au jambon* Roti de porc Petits légumes* Yaourt la Donaiterie 	Mardi 12 Janvier Salade Strasbourgeoise* Poisson pané Poêlée de légumes Crumble de fruits*	Jeudi 14 Janvier Potage* Nuggets de blé Riz  Entremet vanille	Vendredi 15 Janvier Concombres au yaourt* Steak Haché Pommes de terre au four Fromage Compote de pommes
Lundi 18 Janvier Potage* Cuisse de poulet* Mêlée d'haricots Fromage Yaourt aromatisé 	Mardi 19 Janvier Salade composée* Bœuf Bourguignon Poêlée Bretonne Tarte aux poires	Jeudi 21 Janvier Potage* Boules de veau en sauce Pâtes de légumes Fromage Liégeois	Vendredi 22 Janvier Hachis Parmentier* Salade Fromage Fruits de saison
Lundi 25 Janvier Crudités* Emincé de volaille à la crème* Poêlée Sarladaise Yaourt à boire	Mardi 26 Janvier Potage* Cordon bleu Poêlée de légumes Glace	Jeudi 28 Janvier Œuf mimosa* Rondo de poisson Semoule ratatouille  Fromage Compote de fruits	Vendredi 29 Janvier Salade de tortis* Sauté de volaille à la provençale* Riz Crème au caramel*

* Fait Maison

PATRIMOINE

Grâce Uzel: un patrimoine à valoriser.



Le patrimoine de Grâce-Uzel mérite d'être mis en valeur.

Une association va être créée pour mettre en lumière les « trésors » de la commune: fontaines, puits, lavoirs, calvaires, chemins mais aussi l'église Notre Dame.

Le but étant de faire connaître Grâce-Uzel et d'organiser des évènements culturels.

Tous les Gracieux intéressés par cette initiative sont invités à se réunir le samedi 30 janvier à 18h (*salle arc en ciel pour respecter la distanciation*)

N'hésitez pas à contacter Anaïk Lucas pour de plus amples renseignements ou à vous faire connaître en mairie.

TELETHON

Les dons déposés en mairie au profit du téléthon s'élèvent à 650€.

Les enveloppes déposées par erreur dans la boîte du père Noël ont bien été acheminées vers l'association téléthon.

Il est toujours possible de faire un don si vous le souhaitez sur www.AFM.fr

*Infos
diverses*

SAINT BARNABÉ

SAMEDI 23 JANVIER

JAMBON À L'OS

en drive

à retirer de 9H00 à 12H00

parking salle omnisport

dans le respect des règles sanitaires

Menu en barquette individuelle :

- jambon à l'os sauce madère /
pommes de terre
- tarte aux pommes

11 Euros la part

Vente de cartes au :
07 81 72 49 42
jusqu'au 12 janvier 2021



préparé par le traiteur Fabrice Hamon

organisé par l'association cytopathie à vie
*les bénéfices serviront à l'aménagement de
la salle de bain aux normes handicaps*

REMERCIEMENT

Alain et Nathalie THOMAS et leurs enfants vous remercient pour toutes les marques de sympathie et d'affection que vous leurs avez témoignées lors du décès Mr Boivin.

EXPOSITION

Maison du Département de Loudéac



R e f l e t s
Exposition réalisée par Louvafilm
Club photos amateurs de Loudéac

Exposition libre et gratuite, ouverte à toutes et tous du lundi
au vendredi, de 9h à 12h et de 14h à 17h ▶ Rue de la
Chesnaie ▶ Loudéac ▶ 02 96 28 11 01

Côtes d'Armor
le Département



*Vie
Associative*

TROUPE ARC EN CIEL

L'ensemble de la troupe de théâtre « Arc en ciel » vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2021.

En raison du contexte sanitaire lié au COVID 19, nous ne serons pas en mesure, cette année, de vous présenter notre spectacle. Mais, ce n'est que partie remise pour 2022.

Le DVD du spectacle du mars dernier va être disponible prochainement à la vente pour ce qui n'ont pu y assister.

En attendant, prenez soin de vous et de vos proches.



PHOTO SOUVENIR



Pour cette nouvelle année, nous reprenons notre rubrique photo souvenir.

La photo de classe ci-dessus date de 1958.

Aidez-nous à identifier les personnes sur la photo.

Les résultats dans le prochain bulletin.



QUOI DE NEUF A L'ECOLE NOTRE DAME ?



Le vendredi 11 décembre 2020, les élèves de l'école de Grâce-Uzel sont allés fêter Noël à la salle Arc en ciel. Ils ont regardé un film, puis le Père Noël a apporté des cadeaux. Enfin, la mairie a offert à tous un goûter.

Les enfants ont passé un excellent moment !

Merci à la mairie !!!



À la suite de l'intervention de Louis Jouanny pour la Pastorale autour des temps forts de Noël, les élèves de CE-CM ont été invités à réaliser pendant les vacances des crèches. Voici leurs réalisations !!!

Le lundi 4 janvier 2021, Jacques et Claire des intervenants de la Maison des Toiles à Saint-Thélo sont venus expliquer aux élèves le fonctionnement du métier à tisser. Les enfants vont pouvoir réaliser pendant 3 semaines des tissages, puis leurs œuvres seront exposées.



Pour Noël et la nouvelle année, les élèves ont pensé aux personnes isolées suite à la crise sanitaire.

Ainsi, ils ont fait des dessins avec des mots réconfortants. De plus, les élèves ont fabriqué des cartes de vœux qui seront distribuées par la mairie.



Sarl Jérôme Flageul

vosre partenaire hygiène

- > Produits d'entretien
- > Matériel de nettoyage
- > Essuyage
- > Hygiène corporelle

La SARL Jérôme FLAGEUL est une entreprise familiale implantée en Centre Bretagne depuis 2002

Nous distribuons sur toute la Bretagne différentes gammes de produits d'hygiène et de matériel de nettoyage.

La clientèle, fidèle depuis de nombreuses années, est très variée: particuliers, collectivités, artisans, commerçants, restaurateurs, agriculteurs, industries, professions libérales, stations de lavages...

Votre contact commercial :

Jérôme FLAGEUL
06.64.32.93.48
jerome@flageul.bzh

Votre contact administratif :

Sylvie FLAGEUL
compta@flageul.bzh

La Haute Montagne 22460 Grace Uzel
jerome@flageul.bzh



DATES A RETENIR

Samedi 16 janvier : Collecte de papier par l'association « l'étoile dans la main ».
Parking ancienne salle
De 11 à 12 h.



Renseignements utiles

Mairie

 **02.96.28.81.78**

 **mairiedegrace-uzel@orange.fr**

 **<http://www.grace-uzel.fr>**



Horaires d'ouverture (A compter du 2 novembre) :

De 8 H 30 à 12 H 00 et de 14 H 00 à 17 H 00 le lundi.

De 8 H 30 à 12 H 00 le mardi, jeudi et le vendredi.

Distribution des sacs jaunes aux horaires d'ouverture.

Cantine - Accueil périscolaire  **02.96.67.38.90**

École  **02.96.28.88.96**

Bibliothèque :

 **Lundi et samedi de 11 à 12 h.**
bibliothequedegrace-uzel@orange.fr

Pompiers  **18**

Samu  **15**



Numéro unique 112

Centre Vétérinaire  **02.96.28.80.42**

Pharmacie de garde  **3237**

Équipe de rédaction

François HINDRE, Anaïk LUCAS, Miguel PINÇON,
Angélique DAVID, Jean-Marc VIDÉLOT

ORDURES MENAGERES

JE TRIE
et j'en suis fière !



Nous allons
évaluer ce comportement !

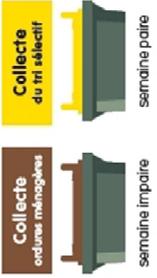
COLLECTE 2021
DES DÉCHETS MÉNAGERS

GRÂCE-UZEL :

bourg, campagne et professionnels (C05)

Attention, les conteneurs doivent être sortis la veille du jour de collecte
la collecte est effectuée entre 4 h et 22 h.

LUNDI



semaine impaire

semaine paire

Janvier		Février		Mars		Avril		Mai		Juin		Juillet		Août		Septembre		Octobre		Novembre		Décembre	
Ven. 1		Lun. 1		Lun. 1		Jeu. 1		Sam. 1		Mar. 1		Jeu. 1		Dim. 1		Mer. 1		Ven. 1		Lun. 1		Mer. 1	
Som. 2		Mar. 2	05	Mar. 2	09	Ven. 2		Dim. 2		Mer. 2		Ven. 2		Lun. 2		Jeu. 2		Som. 2		Mar. 2		Jeu. 2	
Dim. 3		Mer. 3		Mer. 3		Som. 3		Lun. 3		Jeu. 3		Som. 3		Mar. 3		Mar. 3		Ven. 3		Dim. 3		Mer. 3	
Lun. 4	01	Jeu. 4		Jeu. 4		Dim. 4		Mar. 4		Ven. 4		Dim. 4		Mer. 4		Mer. 4		Lun. 4		Lun. 4		Jeu. 4	
Mar. 5		Ven. 5		Ven. 5		Lun. 5	14	Mar. 5		Som. 5		Lun. 5		Mar. 5		Dim. 5		Dim. 5		Mar. 5		Dim. 5	
Mer. 6		Som. 6		Som. 6		Mar. 6		Mar. 6		Dim. 6		Mar. 6		Ven. 6		Lun. 6		Lun. 6		Mer. 6		Som. 6	
Jeu. 7		Dim. 7		Dim. 7		Mer. 7		Ven. 7		Lun. 7		Mer. 7		Som. 7		Mar. 7		Mar. 7		Jeu. 7		Dim. 7	
Ven. 8		Lun. 8		Lun. 8		Jeu. 8		Sam. 8		Mar. 8		Jeu. 8		Dim. 8		Mer. 8		Ven. 8		Ven. 8		Lun. 8	
Som. 9		Mar. 9	06	Mar. 9	10	Ven. 9		Dim. 9		Mer. 9		Ven. 9		Lun. 9		Jeu. 9		Som. 9		Mar. 9		Mer. 9	
Dim. 10		Mer. 10		Mer. 10		Som. 10		Lun. 10		Jeu. 10		Som. 10		Mar. 10		Ven. 10		Ven. 10		Dim. 10		Mer. 10	
Lun. 11	02	Jeu. 11		Jeu. 11		Dim. 11		Mar. 11		Ven. 11		Dim. 11		Mer. 11		Som. 11		Lun. 11		Lun. 11		Jeu. 11	
Mar. 12		Ven. 12		Ven. 12		Lun. 12		Mer. 12		Som. 12		Lun. 12		Mar. 12		Dim. 12		Dim. 12		Mar. 12		Ven. 12	
Mer. 13		Som. 13		Som. 13		Mar. 13		Jeu. 13		Dim. 13		Mar. 13		Ven. 13		Lun. 13		Lun. 13		Mer. 13		Som. 13	
Jeu. 14		Dim. 14		Dim. 14		Mer. 14		Ven. 14		Lun. 14		Mer. 14		Som. 14		Mar. 14		Mar. 14		Dim. 14		Dim. 14	
Ven. 15		Lun. 15		Lun. 15		Jeu. 15		Som. 15		Mar. 15		Jeu. 15		Dim. 15		Mer. 15		Ven. 15		Ven. 15		Lun. 15	
Som. 16		Mar. 16	07	Mar. 16	11	Ven. 16		Dim. 16		Mer. 16		Ven. 16		Lun. 16		Jeu. 16		Som. 16		Lun. 16		Mar. 16	
Dim. 17		Mer. 17		Mer. 17		Som. 17		Lun. 17		Jeu. 17		Som. 17		Mar. 17		Mer. 17		Dim. 17		Dim. 17		Mer. 17	
Lun. 18		Jeu. 18		Jeu. 18		Dim. 18		Mar. 18		Ven. 18		Dim. 18		Mer. 18		Mer. 18		Lun. 18		Mer. 18		Mer. 18	
Mar. 19	03	Ven. 19		Ven. 19		Lun. 19		Mer. 19		Som. 19		Lun. 19		Mar. 19		Som. 19		Mar. 19		Mar. 19		Ven. 19	
Mer. 20		Som. 20		Som. 20		Mar. 20		Jeu. 20		Dim. 20		Mar. 20		Ven. 20		Lun. 20		Som. 20		Mer. 20		Som. 20	
Jeu. 21		Dim. 21		Dim. 21		Mer. 21		Ven. 21		Lun. 21		Mer. 21		Som. 21		Mar. 21		Mar. 21		Dim. 21		Dim. 21	
Ven. 22		Lun. 22		Lun. 22		Jeu. 22		Som. 22		Mar. 22		Jeu. 22		Dim. 22		Mer. 22		Ven. 22		Lun. 22		Mer. 22	
Som. 23		Mar. 23	08	Mar. 23	12	Ven. 23		Dim. 23		Mer. 23		Ven. 23		Lun. 23		Jeu. 23		Som. 23		Mar. 23		Mer. 23	
Dim. 24		Mer. 24		Mer. 24		Som. 24		Lun. 24		Jeu. 24		Som. 24		Mar. 24		Ven. 24		Dim. 24		Mer. 24		Mer. 24	
Lun. 25	04	Jeu. 25		Jeu. 25		Dim. 25		Mar. 25		Mar. 25		Dim. 25		Mer. 25		Mar. 25		Lun. 25		Lun. 25		Jeu. 25	
Mar. 26		Ven. 26		Ven. 26		Lun. 26		Mar. 26		Som. 26		Lun. 26		Jeu. 26		Mer. 26		Mar. 26		Mar. 26		Ven. 26	
Mer. 27		Som. 27		Som. 27		Mar. 27		Jeu. 27		Dim. 27		Mar. 27		Ven. 27		Mer. 27		Dim. 27		Mer. 27		Som. 27	
Jeu. 28		Dim. 28		Dim. 28		Ven. 28		Ven. 28		Lun. 28		Mer. 28		Som. 28		Mar. 28		Ven. 28		Mer. 28		Dim. 28	
Ven. 29		Lun. 29		Lun. 29		Jeu. 29		Som. 29		Mar. 29		Mer. 29		Dim. 29		Mer. 29		Mer. 29		Ven. 29		Mer. 29	
Som. 30		Mar. 30		Mar. 30		Ven. 30		Dim. 30		Mer. 30		Ven. 30		Lun. 30		Mer. 30		Ven. 30		Mer. 30		Mar. 30	
Dim. 31		Mer. 31		Mer. 31		Lun. 31		Lun. 31		Mar. 31		Som. 31		Mar. 31		Mar. 31		Dim. 31		Dim. 31		Ven. 31	

Conception : service communication Loudeac communale - Novembre 2020 - Credit photo : Shutterstock - Ne pas liser sur l'ordre public

LOUDEAC
communauté
BRETAGNE CENTRE

www.loudeac-communaute.bzh

Loudeac communauté - Bretagne Centre • 4/6 bd de la gare • 22600 LOUDEAC
Tél. 02 96 66 09 09